

# La Ville de Melun propose

## Un atelier pour les parents *Portage en écharpe*



Le portage en écharpe possède de nombreux avantages pour le bébé et son parent : confort, sécurité, proximité corporelle rassurante. Il procure à la maman et à son bébé un sentiment de bien-être et de sérénité.

De nombreuses études ont montré que pour le bébé humain, être porté est un besoin, et qu'il peut manifester de l'inquiétude quand il se sent seul ou éloigné de l'adulte. Ainsi être porté **n'est pas un caprice**, mais un besoin, qui une fois comblé permet d'aller de l'avant.

**Les avantages** du portage en écharpe sont multiples. **Il permet au bébé de développer un sentiment de sécurité** en retrouvant l'odeur, les battements du cœur, le bercement de sa maman, c'est pourquoi le portage en écharpe calme les bébés. **Il permet également de faciliter le sommeil**, bébé s'endort tranquillement, au rythme de ses besoins.

**Pour le porteur, (papa ou maman)** la proximité avec le bébé, aide à observer et à connaître les besoins du bébé, en gardant une bonne mobilité.



Au cours de cet atelier une intervenante qualifiée propose aux mamans et aux papas une information théorique et une démonstration du portage en écharpe. Des exercices pratiques avec votre bébé ou sur des poupons, si votre enfant n'est pas encore né. L'atelier est, de plus, une opportunité pour vous de rencontrer d'autres mamans et d'échanger autour des préoccupations liées à votre bébé ainsi que d'essayer tout types d'écharpes

### L'atelier a lieu

Tous les 4ème mercredi  
de chaque mois

De 14 h à 16 heures.

### Quand s'inscrire

Pendant la grossesse  
ou  
après l'accouchement.

### La participation financière

Familles Melunaises :  
11,75 €uros la séance

Familles hors Melun :  
15,27 €uros la séances

### Renseignements et inscriptions

au secrétariat de la Maison  
de l'Enfance

1 rue du Colonel Picot  
77000 MELUN

**ANNÉE**  
**2017-2018**